A.V.E.N.I.R. Longvilliers -78

Siège social : ----------
---------- ----------

Référence :
JO associations N°0029 du 18 juillet 2015, annonce N° 01170
N° RNA = W782005397

Lettre (recommandée AR) adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines : Monsieur Serge Morvan
Copie : Monsieur Michel Heuzé, Sous-préfet de Rambouilllet (affaire suivie par Valérie Magne)

Objet : RECOURS HIERARCHIQUE sur le PLU de Longvilliers (78730), arrêté le vendredi 3 juin 2016.
Pièce jointe : copie du RECOURS GRACIEUX envoyé au Maire de Longvilliers.
Références : Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 - Articles 18 à 25 (droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et article 21 (silence gardé par l'administration).

Longvilliers, le 30 juillet 2016

Monsieur le Préfet,

Le rapport d'enquête publique préalable à l'élaboration du PLU de Longvilliers (78730) a été édité le 7 mars 2016 par la commissaire enquêteur, Madame Roselyne Lecomte (dossier N° E15 000119/78). Le Conseil Municipal du vendredi 3 juin 2016 a arrêté le nouveau PLU afin de le rendre exécutoire.

Notre association est extrêmement surprise que les propositions d'évolution du PLU, faites par le Maire de Longvilliers, ne répondent pas à beaucoup des observations de la commissaire enquêteur, et en particulier sur l'exploitation du potentiel foncier du tissus urbain existant, et le respect des entrées et perspectives sur les villages et le patrimoine.

Nous vous avions envoyé deux lettres en avril et en juin 2016, pour vous alerter sur ce dysfonctionnement dans le processus d'enquête publique ; nous apprécions la réponse « sur la forme » que vous nous avez faite le 8 juillet, et nous espérons maintenant une réponse « sur le fond ». Pour cela notre association fait maintenant ce recours, en vertu de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et vous réitère notre demande de bien vouloir, **à la lecture de ce rapport d'enquête**, apprécier ce qui aurait dû être modifié dans le PLU de Longvilliers.

Dans l'espoir que notre recours retienne votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration, le Président
d'A.V.E.N.I.R. Longvilliers-78